

MACS INITIATIVES ET L'INTERCOMMUNALITE

La loi Chevènement a prévu la création de communautés de communes pour répondre à la trop grande dispersion des communes françaises. Avec une échelle plus vaste, ce regroupement devait permettre la mutualisation des services des communes et générer ainsi des économies. La CdC n'est pas une collectivité territoriale mais un établissement public au service des communes.

MACS (Maremne, Adour, Côte Sud, 23 communes) a été créée, par surprise, au lendemain des dernières élections municipales, sans que cela n'ait jamais été évoqué au cours de la campagne électorale ! Périmètre imposé par le Préfet, avec probablement l'accord de certains élus locaux, il regroupe des communes littorales et des communes rurales de l'intérieur qui n'ont pas beaucoup de points communs entre elles. D'autre part, les délégués sont désignés par les conseils municipaux, (sans lien direct avec les électeurs) au prorata du nombre d'habitants, et les petites communes ont 2 représentants (la loi impose au moins 1 délégué par commune), ce qui donne 58 délégués.

Avec MACS nous n'avons malheureusement pas connu la mutualisation et les économies mais la folie des grandeurs. Se voulant « super-communauté », certains se sont imaginés être à la tête d'une grande agglomération et ont lancé des programmes sans étude de marché ou de besoins, mais parce qu'ils sont soi-disant « structurants » à leurs yeux et représentatifs de leur puissance imaginée.

Se faisant déléguer par les communes 7 compétences, il est en discussion d' en ajouter une autre aujourd'hui avec les maternelles!

Toutes les décisions ont été lourdes de conséquences fiscales désastreuses.

Mode de scrutin : les décisions sont prises à la majorité des présents et des pouvoirs envoyés. Le vote à bulletin secret semble refusé.

Compétences : Economie, aménagement de l'espace, voirie, déchets ménagers, logement et cadre de vie, social, sport et culture, environnement, tourisme.

Les communes de MACS : voir la carte ci-après

L'état des lieux:

Aucune économie d'échelle na été constatée depuis la création de MACS, alors que c'est l'un des objectifs majeurs d'une communauté de communes; au contraire, le cumul des impôts locaux connaît une inflation préoccupante (entre 38 et 40 % d'augmentation selon les communes), et MACS a jusqu'à maintenant « mangé son pain blanc »: les difficultés sont devant elle et surtout devant nous !

Déficit de communication évident sur les projets initiés par MACS.

Superposition au SITCOM et SIVOM Côte sud, empilement de compétences et de coûts.

Impossibilité de connaître le **coût exact** des travaux concernant l'espace aquatique et ludique **Aygueblue**, située à St-Geours de Maremne et destinée à accueillir entre autre les scolaires de la communauté. Décision prise dans l'indifférence, investissement non contrôlé, emplacement géographique aberrant . A aucun moment il n'y a eu de réflexion pour localiser où se trouve la plus forte densité d'enfants et fixer ainsi l'implantation ! La décision semble avoir été prise parce que le terrain était gratuit ! Malheureusement en tant que contribuables nous ne savons pas ce que veut dire gratuit, puisque la gratuité se finance avec des impôts, et que le « cadeau » fait par la zone « Atlantisud, initiée par MACS, devra se financer.

Aucune étude de marché n'est disponible sur ce projet.

Aucun compte d'exploitation prévisionnel ne semble avoir été établi, ni avant de prendre la décision de construire, ni après.

La « **Boucle à très haut débit** »:Aucune étude de marché ni de besoin n'a préalablement été réalisée avant de confier la délégation de ce projet (budget : 12 millions d'euro, **dont 6,5** à la charge de MACS). 160 km de fibre optique à poser..Certes c'est bien, certes c'est moderne, mais quel est le degré d'urgence et où sont les priorités ? Les grandes zones d'activités sont déjà équipées. On pouvait peut être trouver des moyens moins coûteux pour aménager les « zones blanches » subsistant dans le Haut débit.

Décision de prendre la compétence « crèches à vocation économiques » sans étude précise des besoins et des projets en cours. quels sont les besoins des communes, quels sont les possibili-

tés, quel investissement, aucun argument n'est avancé.

Pas de lisibilité dans la politique de **la voirie** alors que l'état des routes est de plus en plus dégradé.

Aucune visibilité sur les projets futurs.

Budget : aucune volonté d'être compris dans la présentation devant le Conseil: le public est « quantité négligeable » et ne peut absolument pas suivre les débats!

et surtout : Problème de légitimité : posé par l'existence de cette structure « E.P.C.I. » autorisée à lever l'impôt, alors qu'elle n' a aucun lien direct avec les électeurs. Nous avons relevé un commentaire de Monsieur Gérard Pelletier maire de RAZE (Haute Saône), Président de l'association des maires ruraux de France qui a déclaré :

« Je me souviens d'avoir fait voter une hausse d'impôts de 30% en deux minutes dans ma communauté de communes , il n'y a aucune autorité qui peut ainsi lever les impôts sans mandat direct des électeurs, il y a un vrai problème de légitimité. »

Pour illustrer cette préoccupation nous donnons ci-après copie de l'Editorial de « la lettre du Maire de Guy Sorman, du 26 février 2008 :

« Attention aux promesses intenables

Les candidats aux élections municipales, s'ils font trop de promesses à leurs électeurs, se condamnent à ne pas les respecter en 2008. L'année financière, si j'en crois les prévisions de la banque Dexia, sera compliquée: des recettes en diminution et des coûts en hausse.

A la baisse, prévisible: une diminution des dotations de l'Etat qui de son côté aura le plus grand mal à maîtriser son budget et un tassement des droits de mutation sur l'immobilier. A la hausse: le coût de l'énergie, les frais financiers, la facture des travaux publics. Le plus préoccupant ce sont les frais de personnel. Les rémunérations augmentent, fixées par le gouvernement sous la pression des syndicats et les effectifs locaux s'envolent. L'excuse ordinaire, les transferts de responsabilités ne tient pas: la principale cause de recrutement tient à la création des communautés de communes. Il n'est toujours pas démontré que ces organisations nouvelles profitent aux citoyens alors même qu'elles pèsent toujours plus sur les budgets locaux. La Cour des comptes ne cesse de sonner le tocsin mais les communautés de communes constituent un phénomène bureaucratique.

Les candidats tentés d'investir utilement devraient inscrire à leur programme électoral une réflexion approfondie sur la coopération intercommunale: utile ou franchement nuisible ? Peu de programmes en font état alors que ce serait là retrouver une marge de manoeuvre au bénéfice des administrés.

C'est ce que nous disons depuis des mois, ce qui est vrai sur le plan national l'est encore plus pour MACS et sa folie des grandeurs: nous aurons à payer Aygueblue, le siège de MACS (Le Château), la boucles très haut débit, les crèches à vocation économique etc... courage !

La **bonne gouvernance doit être légitime** ce qui suppose le consentement à l'exercice du pouvoir par les citoyens établi par la mise en oeuvre du suffrage universel: démocratie représentative et participative, ce qui est fondamentalement opposé aux principes actuels structurels de l'intercommunalité et amplifiés avec MACS.

Cette question devrait peut être pouvoir trouver une issue judiciaire dans la mesure ou elle concerne des principes fondamentaux de niveau national et européens ; nous travaillons sur cette piste et nous **essayons de prendre contact avec d'autres associations de citoyens sur le territoire national pour envisager une action concertée.**

Il faut en **finir avec le « consensus mou »** qui a prévalu jusque là et exposer clairement les responsabilités: que les maires et délégués comprennent que c'est leur responsabilité qui sera recherchée.

La carte qui vous permet de juger la pertinence de l'emplacement d'Aygueblue pour les enfants de la MACS.

